

Annexe 3

Informations pour les patrouilles partant d'AROLLA

du 15.08.2023

Section 1 Présentation du parcours A

1. Dates

Course A1: mercredi 17 avril 2024
Course A2: samedi 20 avril 2024

Toutes les courses peuvent être anticipées ou reportées de 24h.

2. Heures de départ course A

Course A1/A2: 03:30 – 04:00 – 04:30 – 05:00 – 06:00 – 06:30

3. Parcours A (altitudes / postes)

Longueur: 29,6 km / dénivellation: +2200 m, -2728 m¹.
Poste de contrôle: chronométrage (éventuellement subsistance et service sanitaire)
Point de passage: pas obligatoirement occupé (par ex. sécurité, repli, neutralisation, subsistance, zone de changement/transition, abandon suite au dépassement du temps imparti, etc.)

N° poste	Nom du poste de contrôle (point de passage)	Altitude	Limites de temps
6	AROLLA (départ)	2000 m	
7	COMBE DU PAS DE CHÈVRES	2741 m	08:15
	COL DE TSENÂ RÉFIEN (point de passage)	2951 m	
8	LES DIX	2690 m	
	PAS DU CHAT (point de passage)	2370 m	
9	LA BARME (poste de ravitaillement)	2457 m	

¹ Office fédéral de topographie swisstopo sur la base des géo-données de la PdG 2018

N° poste	Nom du poste de contrôle (point de passage)	Altitude	Limites de temps
	LES ECOULAIES (point de passage)	2562 m	10:45
10	LA ROSABLANCHE	3191 m	13:00
	COL DE MOMIN (point de passage)	3000 m	
	LAC DU PETIT MONT FORT (point de passage)	2763 m	
11	COL DE LA CHAUX	2939 m	
12	LES RUINETTES	2200 m	
	TÉLÉCABINE (point de passage)	1521 m	
13	VERBIER (Arrivée)	1472 m	17:00

Les limites pour les temps de passage ainsi que l'arrivée à VERBIER sont définies indépendamment de l'heure de départ.

Toutes les patrouilles qui n'ont pas passé les postes de contrôle et points de passage dans le temps imparti seront arrêtées et disqualifiées et devront suivre les instructions données par le commandement PdG.

Le commandant PdG se réserve le droit d'adapter les limites de temps en fonction des conditions et circonstances climatiques.

4. Particularités de la course A

1. Les patrouilles se rassemblent à la caserne de SION pour le contrôle matériel et la remise des dossards sous présentation du bon de retrait envoyé par le chronométreur, avant d'être transporté en bus sur AROLLA. Il est servi une collation à SION. L'emplacement de SION ouvre la veille de la course dès 14:00.
La route d'accès LES HAUDÈRES – AROLLA est fermée à la circulation routière durant les phases de course.
Les véhicules privés peuvent stationner sur le site de la caserne de SION dans l'espace de stationnement attribué jusqu'au 23 avril 2024. Les véhicules doivent avoir le "nom", le "prénom", le numéro de départ et le numéro de portable d'une personne de contact clairement visibles sur le pare-brise.
2. La patrouille doit se présenter au complet, conformément à la liste de départ publiée (trois patrouilleurs) à AROLLA et prendre le départ. Préablement aura lieu le contrôle DVA et la remise du tracker à AROLLA.
3. Toutes les patrouilles doivent atteindre au complet le poste de contrôle COMBE DU PAS DE CHÈVRES.
4. Le poste de contrôle COMBE DU PAS DE CHÈVRES doit être atteint dans un laps de temps de 1h45 après le départ d'AROLLA. Les

patrouilles qui dépassent cette limite de temps seront considéré comme abandonnées. Elles devront suivre les instructions du chef de poste et s'annoncer à nouveau au poste de départ d'AROLLA.

5. Le poste de contrôle du COMBE DU PAS DE CHÈVRES ouvre à 04:00. Les patrouilles qui arrivent avant l'heure d'ouverture du poste doivent obligatoirement attendre son ouverture. Le temps de course n'est pas neutralisé durant le temps d'attente.
6. Pour la descente du poste de contrôle LES RUINETTES jusqu'à VERBIER, il est obligatoire de prendre la piste à droite de la télécabine. La descente sous la télécabine est interdite. Le point de passage TÉLÉCABINE (Gare MÉDRAN) est obligatoire.
7. Jusqu'à l'arrivée, il est impératif que le parcours ordonné soit effectué dans sa totalité.

5. **Tablette des temps de parcours / heure de départ**

Tablette servant à l'estimation et au choix de l'heure de départ.

Heure de départ	03:30	04:00	04:30	05:00	06:00	06:30¹⁾
Temps de parcours approximatif:						
12 heures	X					
11 heures	X	X				
10 heures		X	X			
9 heures		X	X			
8 heures		X	X	X		
7 heures				X	X	
6 heures				X	X	
5 heures					X	X
4 heures						X
3 heures						X

¹⁾ Heure de départ obligatoire pour l'élite

Section 2 **Ordre du jour pour les courses A1/A2**

Mardi, 16 avril 2024 (A1) et vendredi, le 19 avril 2024 (A2)

Dès 14:00	Préparation au contrôle du matériel à SION: – Enregistrement des patrouilles sur le site des casernes. Les itinéraires sont balisés; – Sur demande, une visite médicale a lieu; – Remise des dossards sous présentation du bon de retrait envoyé par le chronométrateur ainsi que du bracelet après le contrôle d'identité; – Contrôle complet du matériel et de l'équipement ordonné; – Des navettes sont à disposition depuis la gare CFF jusqu'aux casernes.
16:30 ou 18:00	Retransmission en direct de la "Cérémonie d'ouverture des courses de la Patrouille des Glaciers" par le commandant PdG depuis l'église de ZERMATT.
Dès 23:00	Collation pour tous les patrouilleurs rassemblés à SION à la halle à usage multiple BARBARA.

Mercredi, le 17 avril 2024 (A1) et samedi, le 20 avril 2024 (A2)

Dès 01:30	Bus assignés dans la zone de départ SION prêts au départ selon le plan horaire.
Dès 02:30	Les patrouilles doivent être sur place 45 minutes avant leur heure de départ. Thé et collation dans la tente AROLLA. Annonces pour la préparation aux départs. Remise et contrôle de fonctionnement des appareils techniques comme le GPS, le téléphone mobile ainsi que le détecteur de recherche des victimes d'avalanches (DVA).
Dès 03:30	Départs Chaque départ est précédé d'un moment solennel.
Dès 07:00	Arrivée des patrouilles à VERBIER. Ensuite, contrôle du matériel, contrôle antidopage par sondage et rétablissement.

14:30	Proclamation des résultats et remise des prix au village PdG. L'heure et l'emplacement peuvent être modifiés en fonction des conditions du jour de course.
Ensuite	Remise de la médaille et du prix-souvenir. Retour en transport public vers le domicile ou au parc véhicule SION CASERNE.
17:00	Fin du chronométrage

Remarques en cas de report

Dans tous les cas, il est impératif de suivre les instructions du commandement PdG durant et en dehors des journées de course. En particulier lors d'une anticipation ou d'un report. Les déplacements en montagne peuvent être interdits dû à des conditions météorologiques défavorables pour des raisons de sécurité.

Remarque : si vous avez réservé votre propre hébergement, veuillez contacter directement l'hôtel/l'hébergement.
